Kecueil alloz > hebdomadaire pages 641 à 680

CHRONIQUE / Culte Réparation des victimes de violences sexuelles dans l'Église: le laboratoire de la Commission Reconnaissance et Réparation > Entretien avec Antoine Garapon réalisé par Hafida Belrhali

EDITORIAL

199e année 6 avril 2023 n° 13 / 7990°

641 Un serment doctoral, mais pour quoi faire?, Nicolas Leblond

ACTUALITÉS

- 644 Transport (commissionnaire): responsabilité pour fait personnel
- 645 Vente (conclusion): vente par mandataire d'un véhicule
- 645 Urbanisme (« dark stores »): qualification d'« entrepôts » pour la livraison rapide
- 647 Extradition (demande): attentats en Italie durant les « années de plomb »
- 648 Comité social et économique (consultation): gestion prévisionnelle des emplois

LECTURES

651 Les limites du droit et les méandres de l'interprétation, Jean-Sylvestre Bergé

POINT DE VUE

652 Que reste-t-il de la liberté contractuelle (à propos du titre IV du livre IV du code de commerce)?, Cyril Grimaldi

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 662 Panorama: Droit de la filiation, Patrice Hilt
- 671 Notes: Nullité pour méconnaissance des dispositions statutaires: nouvelle étape, note sous Com. 15 mars 2023, Alain Couret
- 676 Déclaration de créance et prolongation des délais pour les créanciers étrangers, note sous Com. 18 janv. 2023, Jean-Luc Vallens

ENTRETIEN

680 Céline Castets-Renard – Proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (derniers développements)





Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président, Directeur de la publication, Stéphane Duret

Directrice générale, Directrice des Éditions, Caroline Sordet

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES », HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain Bénabent, Nicolas Dissaux, Bénédicte Fauvarque-Cosson et Philippe Merle

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIOUES

Banque-Crédit-Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION Secrétaires de rédaction :

Secrétaires de rédaction : Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1" secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Relations clients: Loïc RIOU

Tél.: 01 83 10 10 10

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal-Avril 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
Siège social : Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % Prot : 0.08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Nicolas Leblond

Un serment doctoral, mais pour quoi faire?





DROIT DES AFFAIRES

Contrat d'affaires

Transport (commissionnaire): responsabilité pour fait personnel, Com. 29 mars 2023

Entreprise en difficulté

Arrêt des poursuites individuelles (domaine): action contre les dirigeants sociaux,

Com. 29 mars 2023

Admission des créances (compétence): office du juge-commissaire, Com. 29 mars 2023 Admission des créances (redressement judiciaire): recours contre la décision, Com. 29 mars 2023



DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance Vente (conclusion): vente par mandataire d'un véhicule, Civ. 1^{re}, 29 mars 2023



DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme Urbanisme (« dark stores »): qualification d'« entrepôts » pour la livraison rapide, CE 23 mars 2023



DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

État de nécessité (glyphosate): dégradation de bidons dans un magasin, *Crim. 29 mars 2023* Presse et communication

Presse (prescription): conventionnalité du court

délai, Civ. 1^{re}, 29 mars 2023

Procédure pénale

Vidéosurveillance: prise de clichés photographiques occasionnels,

Crim. 28 mars 2023

Extradition (demande): attentats en Italie

durant les « années de plomb »,

Crim. 28 mars 2023



DROIT PUBLIC

Santé publique Soins psychiatriques (mesure d'isolement): constitutionnalité du régime, Cons. const. 31 mars 2023



DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Comité social et économique (consultation): gestion prévisionnelle des emplois, Soc. 29 mars 2023



PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Jugement (notification): point de départ du délai du recours en révision, Civ. 2º, 23 mars 2023

Profession juridique et judiciaire

Avocat (incompatibilité): activité d'agent sportif, Civ. 1^{re}, 29 mars 2023





Les limites du droit et les méandres de l'interprétation



652

Que reste-t-il de la liberté contractuelle (à propos du titre IV du livre IV du code de commerce)? par Cyril Grimaldi



CHRONIQUE

654

Réparation des victimes de violences sexuelles dans l'Église: le laboratoire de la Commission Reconnaissance et Réparation par Antoine Garapon et Hafida Belrhali

PANORAMA

662

Droit de la filiation janvier 2022 – février 2023 par Patrice Hilt

NOTES

671

Nullité pour méconnaissance des dispositions statutaires: nouvelle étape, note sous Com. 15 mars 2023 par Alain Couret

676

Déclaration de créance et prolongation des délais pour les créanciers étrangers Un vade-mecum pour les créanciers étrangers note sous Com. 18 janv. 2023 par Jean-Luc Vallens



680

Céline Castets-Renard – Proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (derniers développements)

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr